

**Information réglementée**

Le 19 décembre 2016  
Sous embargo jusqu'à 17h40

**RESULTAT DE L'ACOMPTE SUR DIVIDENDE EN ACTIONS**  
**LES ACTIONNAIRES OPTENT POUR UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE EN ACTIONS**  
**A CONCURRENCE DE 54 % DES ACTIONS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL DE 7,5 MILLIONS EUR**

Les actionnaires d'Ascencio ont opté à concurrence de 54 % pour l'apport de leurs droits à l'acompte sur dividende net en échange de nouvelles actions au lieu du paiement de l'acompte sur dividende en espèces. Ce résultat conduit à une augmentation de capital d'Ascencio de 7,5 millions EUR par la création de 132.908 nouvelles actions, portant le nombre total d'actions Ascencio à 6.497.594.

Cette augmentation de capital permet à la Société de conserver des moyens financiers qui seront utilisés pour renforcer ses capitaux propres et pour réduire par conséquent son taux d'endettement (légalement limité). Cette augmentation de capital offre ainsi à Ascencio la possibilité, le cas échéant, d'effectuer à l'avenir des opérations additionnelles financées par dettes et de réaliser ainsi son objectif de croissance.

Ce résultat entraîne une baisse de 1,52 % du taux d'endettement (par rapport à une distribution du dividende en espèces à 100 %) et une augmentation de capital totale de 7,5 millions EUR (capital et prime d'émission) suite à l'exercice du dividende optionnel.

Le déroulement du paiement de l'acompte sur dividende a commencé aujourd'hui (ce lundi 19 décembre 2016), et se présente en fonction du choix des actionnaires, sous la forme (i) soit de l'émission de nouvelles actions en échange de l'apport des droits à l'acompte sur dividende net, (ii) soit d'un paiement en espèces de l'acompte sur dividende net, (iii) soit d'une combinaison des deux modalités précédentes.

Les nouvelles actions cum coupon n°15 ont été admises sur le marché réglementé d'Euronext Brussels et sont par conséquent immédiatement négociables.

**Notification conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes**

A la suite de l'accomplissement de l'augmentation de capital en nature et à l'émission de 132.908 nouvelles actions à un prix d'émission de 56,94 EUR (c'est-à-dire 797.448 EUR en capital et 6.734.655 EUR en prime d'émission), le capital total d'Ascencio s'élève désormais à 38.985.564 EUR.

Le capital est représenté par 6.497.594 actions entièrement libérées. Il n'y a pas d'action privilégiée.

Chacune de ces actions est assortie d'un droit de vote à l'assemblée générale et ces actions représentent donc le dénominateur à des fins de notifications dans le cadre de la réglementation relative à la transparence (à savoir, entre autres, l'obligation de notifier toute participation d'une personne qui atteint, dépasse ou tombe sous les seuils légaux).

Les statuts d'Ascencio ne contiennent pas de seuils statutaires de notification dans le cadre de la réglementation relative à la transparence.

Cette information est aussi publiée sur le site web de la société.

Pour tout renseignement complémentaire :

Marc BRISACK<sup>1</sup>  
Directeur Général  
Tél : 071/91.95.00  
marc.brisack@ascencio.be

Stéphanie VANDEN BROECKE  
Directeur Juridique  
Tél : 071/91.95.00  
stephanie.vandenbroecke@ascencio.be

Michèle DELVAUX  
Directeur financier  
Tél : 071/91.95.00  
michele.delvaux@ascencio.be

---

<sup>1</sup> Gérant de la SPRL Somabri